



Nos syndicats CGT et FO vous alertent LOI BACHELOT-ARS-MOBILITE FORCEE Des attaques sans précédent contre la Sécu et son personnel

La loi Bachelot : une attaque brutale contre les hôpitaux :

- des dizaines, des centaines de services de petits hôpitaux menacés de fermeture
- des milliers de suppressions d'emploi prévues à l'hôpital (s'intégrant dans le plan gouvernemental de suppression de 35000 emplois dans la fonction publique.

La nomination à la tête des Agences Régionales de Santé (ARS) d'un « super Préfet » gestionnaire d'une enveloppe budgétaire « *fermée, indépassable et régionale* » soumet les dépenses de santé aux décisions gouvernementales.

Celles ci s'inscrivent dans le droit fil des critères de convergences du traité de Maastricht imposant des coupes dans les budgets sociaux pour ramener le déficit public de 6 à 3% du PIB (Quand il s'agit de donner 400 milliards aux banques, le déficit n'existe plus !!!).

Une enveloppe régionale pour la santé, cela signifie que l'accès aux soins pourra être différencié selon les régions.

A une question que lui posaient les Fédérations FO et CGT de la Sécu qui lui demandaient « *qui de la sécu ou des ARS traitera demain les Affections Longue Durée(ALD)* » le Conseiller Technique de Sarkozy pour la Protection Sociale répondait : « Joker, je ne répond pas (!!!) », ajoutant : « *il y aura la possibilité pour les acteurs locaux de faire une déclinaison régionale. La cartographie ALD est différente selon les*

régions ; on pourra mettre le paquet sur une région... »

(les ALD sont les maladies graves : cancer, diabète, sclérose en plaques... qui touchent 8 millions de personnes en France et dont le remboursement à 100% représente 60% des remboursements effectués par la Sécu)

Si on comprend bien, aujourd'hui, toutes les ALD sont prises en charge à 100% par la sécu et ceci quel que soit notre lieu de résidence, demain avec la loi Bachelot, le traitement du cancer pourra être remboursé à 90% en Ile de France et 50% en région Centre et celui du diabète à 80% en Languedoc Roussillon et 50% en Nord Picardie !!!

Ce serait là la fin de la Sécu de 1945 qui garantissait dès sa fondation « le droit de chacun dans tout le pays aux remboursements des soins que sa santé exigeait !

Une attaque sans précédent contre le personnel de la Sécu

Le personnel des CRAM transféré de force aux ARS ne disposera pas de toutes les dispositions conventionnelles (Comité d'Entreprise, complémentaire santé, déroulement de carrière etc...). Il devra obligatoirement accepter la mutation géographique imposée par l'employeur dans un rayon de 50 kms sous peine de licenciement.

C'est la fin de la garantie de l'emploi sur place (article 16 de la Convention Collective et accord du 5.9.2006)

Mais ce n'est pas tout : l'UCANSS obéissant (Directive Sécurité Sociale) veut imposer ce dispositif à l'ensemble du personnel de la Sécu.

Voilà ce qui se prépare : destruction de la Sécu, destruction de la Convention Collective, mobilité forcée et son cortège de licenciements.

La situation est particulièrement grave. D'ailleurs, le journal patronal « Gestion Sociale » ne s'y trompe pas, en écrivant à propos de la mobilité : « Séisme dans la Sécurité Sociale ».

Mais ce séisme n'était pas imprévisible.

Il provient de la loi Juppé de 95, de la mise en place des COG qui « organisent » des milliers de suppressions d'emplois (une embauche pour deux départs).

Alors, oui, l'ensemble des syndicats de la CAF des Bouches du Rhône qui ont appelé le personnel à 5 jours de grève reconduite en assemblée générale ont indiqué la voie à suivre. La mobilisation des salariés a permis d'obtenir 200 embauches garantissant ainsi le droit des allocataires tout en défendant leurs conditions de travail. C'est une victoire importante contre la COG de la branche famille.

Oui les fédérations FO et CGT qui exigent le retrait de la loi Bachelot, qui ont appelé à la mobilisation le 14 mai avec tous les personnels de santé (administratifs, soignants, médecins) ont raison !

Oui, les fédérations CGT et FO qui ont quitté la réunion dans laquelle l'Ucanss voulait imposer la mobilité forcée et qui appellent le personnel à se mobiliser pour le retrait de la loi Bachelot, le retrait des ARS nous trouveront à leurs côtés.

La défense du droit à la santé, le maintien de la sécu, la défense de la Convention Collective nécessitent plus que jamais l'action unie et déterminée.

Dans cette situation, nos syndicats FO et CGT estiment que la grève, dans l'unité, de tous les salariés de la Sécu est à l'ordre du jour pour défendre nos acquis, nos droits, pour faire aboutir nos revendications, pour améliorer nos conditions de travail.

D'ores et déjà, nos syndicats ont saisi la Direction Départementale du Travail contre la volonté de la Direction d'imposer 5 « pôles » au lieu de 7 sites pour les élections du CE et des délégués du personnel

Cette décision diminuerait le nombre d'élus du personnel, amoindrissant ainsi la défense des salariés. Elle éloignerait les collègues de leurs délégués rendant ainsi l'échange impossible.

Mais cette décision s'inscrit totalement dans la politique exprimée par la Direction dans le document « Projet assurance retraite 2010 » adressé à tous les salariés de la CNAV cet hiver :

- Le passage du « lieu au lien *», formule choc qui annonce la fermeture de lieux géographiques,
- « diminution des surfaces occupées »,
- « réduction du nombre de personnel travaillant au siège et dans les lieux de back office »,
- « recherche constante de la maîtrise des coûts de gestion par processus et rationalisation du patrimoine immobilier »

et tout ceci pour s'inscrire « dans les démarches initiées par la sphère étatique ».

*Pour aller jusqu'au bout de la logique « du lieu au lien », le document indique la nécessité de « réflexion sur le télétravail ». Le télétravail selon un député de la majorité, c'est « le droit » de travailler en congé maladie, maternité !!!

Après le bracelet électronique pour les condamnés, le télétravail pour les salariés, c'est ça leur progrès !!!

Alors les propos de la direction et de l'UCANSS sont suffisamment clairs, ce qui se profile, c'est la fermeture de sites, c'est la mobilité forcée, ce sont les licenciements.

- **Défense de la Sécu,**
- **non aux ARS,**
- **non à la loi Bachelot, défense de la Convention Collective,**
- **non à la mobilité forcée, maintien de tous les sites, de tous les emplois à la CNAV.**